



REGLEMENT INTERIEUR D'ATTRIBUTION **PRIX DE L'INNOVATION 4.0, ORGANISE PAR LA FIEEC**

ARTICLE 1 – A PROPOS DU PRIX DE L'INNOVATION 4.0

Ce Prix, organisé par la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) vise à récompenser une PME-ETI indépendante engagée dans une démarche d'innovation du type « Industrie du futur » grâce à un recours aux technologies électriques, électroniques et/ou numériques.

Les critères intervenant dans ce choix sont notamment la pertinence et la qualité de la démarche mise en place, ainsi que les technologies mises en œuvre et les résultats obtenus.

L'objectif de ce Prix est de récompenser l'innovation dans les PME-ETI et de mettre en valeur la composante technologique des innovations électriques, électroniques et numériques.

ARTICLE 2 - CANDIDATURES

Le dossier d'inscription est disponible sur le site www.fieec.fr. L'inscription au Prix de l'innovation 4.0 est gratuite et ouverte à toutes les entreprises qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir leur siège social en France ;
- être une PME-ETI indépendante ;
- avoir remis un dossier complet avant la date limite de remise des dossiers fixée au 18/11/2016 à 12H00.

Le jury s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations transmises dans les dossiers de candidature.

ARTICLE 3 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

Le jury est composé de personnes morales et physiques reconnues par les industries électrotechnologiques ainsi que d'un représentant de chaque partenaire de ce Prix. Il est ainsi composé de professionnels, de représentants de la recherche, d'associations professionnelles, de clusters, de sociétés savantes, etc. Les délibérations du jury sont discrétionnaires et ses décisions souveraines.

Il a pour mission de sélectionner parmi l'ensemble des dossiers reçus les trois candidats les plus pertinents au regard des critères suivants :

- Qualité de l'action engagée,
- Pertinence technique et économique du projet,
- Résultats obtenus,
- Pérennité de la démarche.



Prix de l'innovation 4.0

ARTICLE 4 - PRIX

Le Prix de l'innovation 4.0 sera remis lors d'une cérémonie officielle à l'occasion du Salon « Convergence pour l'industrie du futur » sur le village des électrotechnologies (MIDEST) au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte le mardi 6 décembre 2016.

COMPOSITION DU JURY DU PRIX DE L'INNOVATION 4.0

Le jury 2016 est composé comme suit :

Président du jury : Joseph PUZO – Vice-Président Innovation de la FIEEC

Partenaires du Prix de l'innovation 4.0 :

- Académie des technologies
- Alliance pour l'industrie du futur
- Association Instituts Carnot
- Business France
- BPI France
- Cap'Tronic
- CEA Tech
- Centrale/Supélec
- Comité Richelieu
- F2i
- la Fabrique de l'Industrie
- Fédération de la Plasturgie et des composites
- FIM
- METI
- SEE
- UIMM
- We Network

- J'ai lu et j'accepte les conditions de ce règlement
- J'accepte de répondre à des demandes d'interviews
- Je déclare consentir à ce que tout enregistrement photographique et vidéographique de ma personne soit utilisé sans restriction aux fins de communication afférentes au Prix de l'innovation 4.0